

DEC140365DR05

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications - LAGA.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications et nommant M. Philippe Souplet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant que M. Jean-Philippe Domergue a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 12 au 14 novembre 2013 (1<sup>ère</sup> session) et du 11 au 13 décembre (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Philippe Domergue, Ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications, à compter du 19 décembre 2013.

M. Jean-Philippe Domergue exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Philippe Domergue est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 janvier 2014

Le directeur de l'unité  
Philippe Souplet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 13